

اللجنة الأولمبية الجزائرية

COMITE OLYMPIQUE ALGERIEN



COMMUNIQUE

Le Président du Comité Olympique Algérien, Monsieur Mustapha Berraf, informe l'ensemble des membres de l'Assemblée Générale que les propos tendancieux véhiculés par certaines personnes sont dénués de tout fondement et que les lois algériennes, la réglementation et la Charte olympique sont appliqués dans toute leur rigueur.

Ils permettent aujourd'hui au mouvement olympique de se positionner comme le représentant légitime et incontournable du mouvement associatif sportif dans notre pays et s'inscrivent comme le fondement inaliénable du fonctionnement de notre organisation.

A ce titre, il rappelle que les élections, point différé de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 09 janvier 2009, se dérouleront le 30 avril prochain et que les candidatures des nouveaux élus sont recevables auprès du Secrétariat Général pour l'élection du Président, du Membre Féminin et du Comité Exécutif conformément aux décisions de l'Assemblée Générale, organe suprême du Comité Olympique Algérien.

Tous les nouveaux élus sont invités à déposer leurs candidatures avant le 22 avril à 18h00 auprès du Secrétariat Général du Comité Olympique Algérien.

Le Président appelle l'ensemble des membres du mouvement sportif national à continuer à faire preuve de sérénité et confirme que toutes les structures compétentes du Comité Olympique Algérien se tiennent à leur disposition pour leur remettre toute la documentation nécessaire en rapport avec les élections du 30 avril 2009 et, au besoin, leur les explications nécessaires y afférentes.

Il exprime, à l'occasion, son souhait de voir les fédérations sportives nationales continuer leur mission avec tout le succès nécessaire et les assure de la disponibilité habituelle du Comité Olympique Algérien.

Alger, 19 avril 2009



Le Président du Comité
Olympique Algérien

Mustapha BERRAF